

VISA DE LONG SEJOUR POUR MONACO - travailleur

☞ LA PRESENCE DE L'INTERESSE EST OBLIGATOIRE LORS DU DEPOT DU DOSSIER A PARTIR DE 12 ANS.

*Documents nécessaires à la constitution du dossier
(Originaux et un jeu de photocopies)*

☞ **99 euros en espèces.** Conformément à la mise en oeuvre de la nouvelle procédure de perception des frais de dossier de visa, cette somme doit être versée lors du dépôt du dossier. Les droits perçus restent acquis et aucun remboursement n'est effectué même si la demande de visa est refusée.

Acte de naissance, apostillé et traduit

Acte de mariage, de divorce, le cas échéant, apostillé et traduit

- **Extrait de casier judiciaire du pays d'origine et de résidence** (sur 10 ans), apostillé et traduit (moins de trois mois)

- Une **attestation sur l'honneur** (jointe) comportant les informations relatives à l'état civil, à la nationalité et à la résidence, précisant que le requérant n'a jamais été condamné tant dans son pays d'origine qu'ailleurs, qu'il n'est frappé d'aucune déchéance légale de faire commerce et qu'il n'a aucune affaire en cours avec la justice ou avec les services de police.

- Un **projet de contrat de travail visé** par le service de la main d'œuvre de la Principauté, située rue Louis Notari à Monaco,

- ou une **demande d'autorisation de créer un commerce ou une société et justificatifs ressources propres (relevés de compte à terme, compte courant...)**

- ou une **attestation bancaire conforme (banque monégasque) justifiant de moyens d'existence suffisants sans avoir à recourir à une activité lucrative et l'origine chiffrée et détaillée de vos ressources financières.**

☞ S'il s'agit d'un couple dont l'époux / l'épouse ne travaille pas : **attestation de prise en charge du concubin ou de l'époux, ses justificatifs professionnels obligatoirement, photocopies de son passeport et de sa carte de résident, s'il réside à Monaco.**

- CV + diplômes

- un **contrat de bail enregistré**

- ou un **certificat d'hébergement gratuit** à demander par l'hébergeant auprès de la Sûreté publique monégasque - 11, rue Louis Notari - 98000 MONACO (0377.93.15.30.15)

- ou un **acte de propriété**

- 1 **photographie, récente, couleur, format 35X45.**

- Photocopie du passeport en cours de validité (toutes les pages occupées)

- 1 formulaire de demande de visa à compléter et signer (tous les champs doivent être remplis correctement).

AUTRES DOCUMENTS :

☞ Pour l'enfant titulaire d'un passeport individuel :

- . 1 formulaire de demande de visa
- . 1 photographie
- . Photocopie du passeport (toutes les pages occupées)
- . Certificat de scolarité, le cas échéant
- . **Acte de naissance**
- . **99 € en espèces**

. Si l'enfant est séparé du père/ou de la mère, joindre obligatoirement la photocopie du passeport du parent, et une attestation indiquant qu'il/elle autorise son enfant à vivre avec le père/ou la mère en Principauté (ce document doit être signé et la signature légalisée par l'autorité compétente).